



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le TCO est soucieux depuis une vingtaine d'années de promouvoir le tri des déchets ménagers et souhaite recycler au maximum les matières valorisables. Dans ce contexte, le TCO a intégré dans son marché de collecte des déchets ménagers et assimilés une clause permettant à son prestataire de mettre en œuvre des expérimentations visant à améliorer la quantité et la qualité de la collecte sélective des déchets recyclables.

La société NICOLLIN OCEAN INDIEN a été retenue en 2020 par le TCO pour assurer la collecte des déchets et a proposé au TCO de mettre en œuvre une solution innovante de tri à la source des déchets recyclables.

Elle a décidé de s'appuyer sur la société FOURMIZE qui a mis en place dès décembre 2019, une solution de gratification du geste de tri des recyclables en lien avec CITEO et le TCO à La Possession.

Forts de cette expérience, le TCO, le Groupe Nicollin et Fourmize avec le soutien de l'ADEME s'unissent pour mettre en place à l'Eperon une solution innovante de collecte des déchets à recycler préalablement triés.

L'objectif est de changer les pratiques en responsabilisant et motivant chacun à devenir un acteur environnemental qui compte, afin d'atteindre de meilleures performances de collecte.

La démarche incite les particuliers à trier leurs déchets ménagers recyclables. En les apportant dans des points d'apport volontaire (les Fourmizières), le geste de tri est récompensé par des points (Mizes) valables chez des partenaires pour bénéficier d'avantages. Cette solution innovante déjà récompensée par le Ministère de la transition écologique, l'ADEME et Citéo, repose sur un dispositif digital garantissant un tri de qualité et en quantité. Les points d'apports sont animés par des salariés recrutés en insertion issues des Quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Fiers de cet engagement RSE, les partenaires **inaugurent le 13 décembre la nouvelle Fourmizière située route de l'Eperon à St Paul**. Elle s'inscrit de manière complémentaire dans le service de collecte des déchets ménagers géré par le TCO et assuré sur ce périmètre par le Groupe Nicollin.

Ce nouveau point d'apport volontaire de déchets a permis l'embauche d'**1 salarié en parcours d'insertion**. Les particuliers pourront y déposer **10 matières recyclables** : verre, papier, carton, flacons et bouteilles en plastique transparent (PET), plastique opaque (PEHD), emballage plastique secondaire (PEBD), canettes, conserves. Les Mizes cumulées pourront être utilisées chez une cinquantaine de partenaires sur l'île. Les déchets bien triés sont ensuite acheminés vers les filières de recyclages.

Avec le TCO, Cap sur le Durable, Cap sur le recyclage ! Un travail collectif pour améliorer significativement le tri des déchets et leur recyclage sur l'île.